vert st denis

RAPPORT DORIENTATION BUDGETAIRE 2023

CONSEIL MUNICIPAL – 12 DECEMBRE 2022

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

INTRODUCTION

Ce rapport doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations des verdionysiens, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2023 ainsi qu'à la situation financière locale.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

A) Une crise géopolitique mondiale

Après un rebond de l'économie particulièrement marqué en 2021, qui a fait de la France, un des pays de la zone euro, où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire, l'invasion russe de l'Ukraine et ses conséquences ont fragilisé les perspectives de reprise en entraînant une forte hausse des prix des matières premières et un rebond des tensions d'approvisionnement.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

B) L'augmentation des prix de l'énergie et des matériaux

- La hausse de la demande liée à la reprise post-Covid est à l'origine, mi-2021, d'un premier mouvement de hausse du prix des énergies (pétrole, gaz, électricité…). Cette tendance à la hausse s'est accentuée avec la récente guerre en Ukraine.
- Le marché des matériaux connaît également une augmentation alarmante. La reprise de l'activité générale post-Covid et les besoins liés à la transition énergétique, certains matériaux, tels le cuivre, l'aluminium et les différents métaux rares, voient leurs cours s'envoler à un niveau rarement constaté.
- L'augmentation du prix des énergies et des matériaux a pour conséquence un renchérissement des approvisionnements et des prix. Cela va du coût de la construction, qui incorpore les tensions sur certaines filières, au prix de produits manufacturés en passant par le coût des transports.

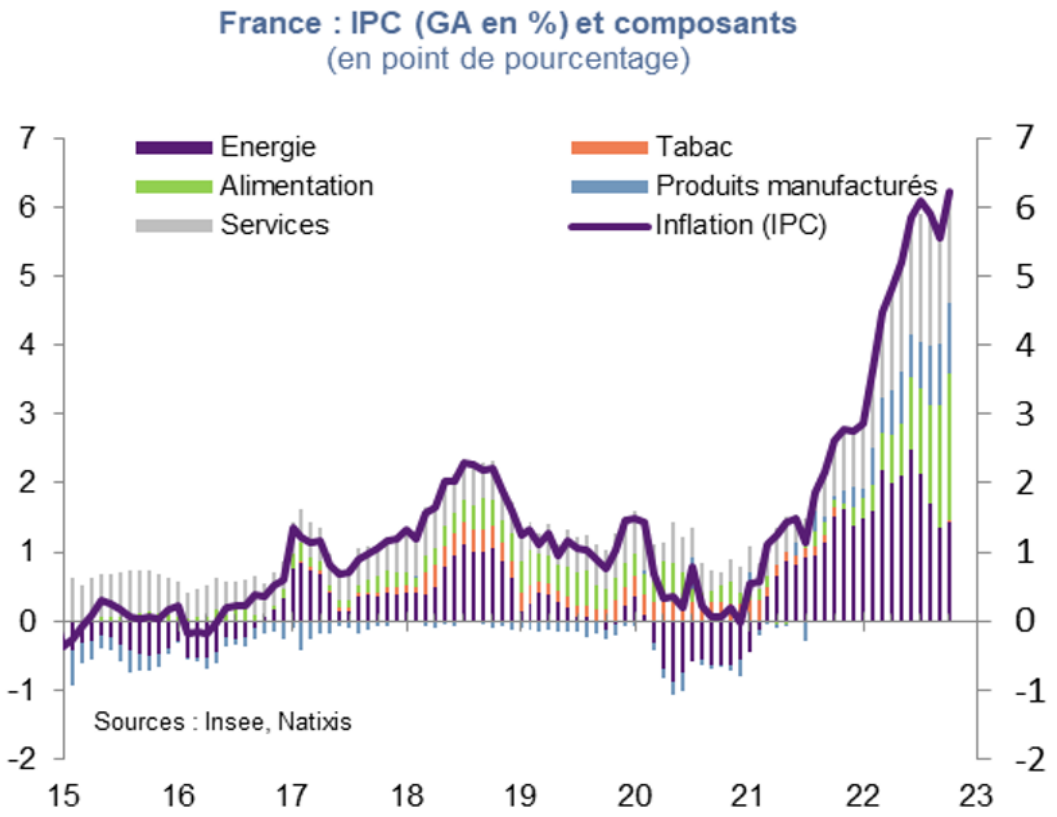

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

C) Une inflation record en France

- Les principaux indicateurs économiques se sont dégradés, en France comme dans la plupart des pays développés.
- L'inflation s'établirait en 2022 à +6,2 % (après +1,6 % en 2021) mais resterait inférieure aux niveaux atteints chez les autres pays européens grâce aux divers plans de soutien et de relance qui ont permis d'atténuer les effets de la pandémie et de la guerre en Ukraine.
- L'inflation, exceptionnellement élevée, et ses conséquences notamment sur le pouvoir d'achat des Français seront encore un des sujets majeurs en 2023.
- L'inflation, diminuerait en 2023. Élevée au début de l'année, elle refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de +3 % à la fin de l'année 2023.
- La hausse passée des prix des matières premières soutiendrait toujours l'inflation des produits alimentaires et manufacturés, avec un pic prévu au début 2023, alors que les prix des services resteraient dynamiques, dans le sillage de l'accélération des salaires.

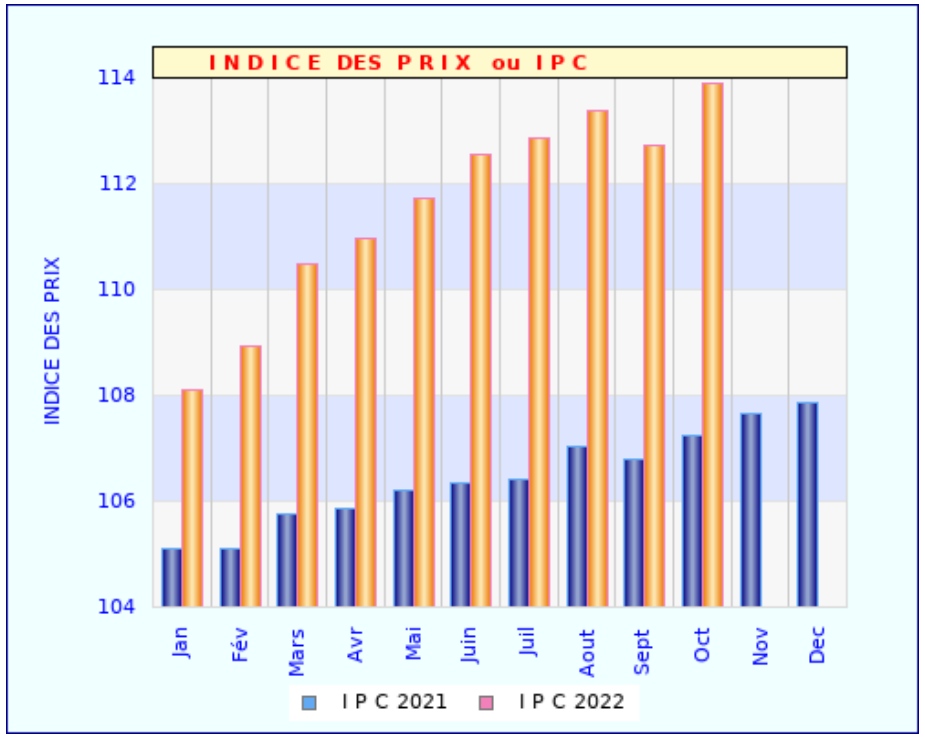

Source : PLF 2023
Rapport économique, social et financier et jaunes budgétaires

II/ LE CADRE MACRO ÉCONOMIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

A) Le projet de loi de finances 2023

vert st denis

Cadre général

- Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 table sur des prévisions de croissance de **2,7% en 2022 et de 1% en 2023**, ainsi que sur une inflation de **6,2 % en 2022** et de **4,2% en 2023**.

- En 2022 comme en 2023, **le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB,** alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. **Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023** (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le **poids de la dette publique** baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à **111,2% en 2023.**

Projection des années à venir

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	**% du PIB**	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dette publique	**% du PIB**	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	**% du PIB**	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	**%**	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	**%**	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

II/ LE CADRE MACRO ÉCONOMIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

vert st denis

B) L' impact sur les collectivités locales

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)

Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

Un fonds vert pour la Transition écologique

Ce fonds, doté de 1,5 milliard € pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)

Adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)

Amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission,…)

Filet de sécurité

La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.

La période inflationniste se prolonge en 2023 et donne lieu à un nouveau dispositif d'aide aux collectivités.

La dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement.

Une augmentation de la DGF mais pas assez suffisant pour faire face à la hausse des dépenses

Pour la première fois depuis 2011, **la DGF est abondée de + 320 M€**. Centrée sur le bloc communal, la mesure couvrira la revalorisation « normale » de la dotation d'intercommunalité **(+ 30 M€**) et des dotations de péréquation des communes **(+ 180 M€)** ainsi qu'un coup de pouce exceptionnel de **110 M€** sur la dotation de solidarité rurale (DSR).

II/ LE CADRE MACRO ÉCONOMIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

vert st denis

B) L' impact sur les collectivités locales

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 210 millions € en 2023.

Elle était de 230 millions € sur 2022.

La progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Péréquation horizontale : modifications de répartition des fonds de péréquation

Deux modifications au sujet du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) :

Suppression du critère d'exclusion du reversement du FPIC pour cause d'un effort fiscal agrégé inférieur à 1 (seuil non adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adopté en LFI 2022)

Elargissement des garanties d'attribution pour les structures intercommunales qui perdraient le bénéfice du reversement

Les conséquences de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée et les autres mesures fiscales

- Substituée en 2010 à la taxe professionnelle, dont elle visait à corriger la concentration sur l'industrie, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) fut déjà réduite de moitié en 2021 par suppression de la part régionale. Le projet de loi de finances (PLF 2023) efface sur deux ans (2023-2024) la moitié restante.

- Du point de vue des collectivités perceptrices – départements (47 %) et bloc communal (53 %) à hauteur de 9,3 Md€.

- Le bloc communal percevra en deux parts : une 1re fixe, égale à la base de compensation, une 2de , dite « fonds national d'attractivité économique des territoires », répartie selon des critères de « dynamisme » local à définir par décret et dont devrait faire partie la croissance des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE), favorable aux territoires industriels

Principales données financières 2023

vert st denis

- Contexte macro-économique

Croissance France	1,0 %
Croissance Zone €	1,5 %
Inflation	4,2 %

- Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	-1,5 %
Déficit public (% du PIB)	5,0 %
Dette publique (% du PIB)	111,2 %

- Collectivités locales

Transferts financiers de l'État	107 782 millions €
dont concours financiers de l'État	53 270 millions €
dont DGF	26 798 millions €

Source : PLF 2023
Rapport économique, social et financier et jaunes budgétaires

III) LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL

A/ Volet Recettes

Une évolution de la DGF globalement maintenue

L'augmentation de la base forfaitaire, principale partie de la DGF.

La DGF des communes est composée d'un ensemble de dotations, dissociées en deux catégories : la dotation forfaitaire d'un côté et les dotations de péréquation de l'autre, répondant pour chacune d'elles aux problématiques de catégories distinctes de communes (rurales, urbaines, d'outre-mer, etc.).

Fiscalité directe : l'évolution des bases fiscales (et non des taux) des taxes ménages pour 2023 est anticipée à hauteur de +6% (évolution physique et évolution liée à l'inflation).

	Projection 2023	Projection 2022	2022	2021	2020	2019	2018	2017
DGF	1 990 217,00	1 899 137,16	1 748 903,56	2 124 145,79	2 016 110,68	1 681 214,88	1 791 776,97	1 707 675,84
Variation en valeur par rapport à 2017	282 541	191 461	41 227	416 470	308 435	-26 461	84 101	
Variation en % par rapport à 2017	16,55 %	11,21 %	2,41 %	24,39 %	18,06 %	-1,55 %	4,92 %	
Variation en valeur d'année en année	91 080	150 234	-375 242	108 035	334 896	-110 562	84 101	
Variation en % d'année en année	4,80 %	8,59 %	-17,67 %	5,36 %	19,92 %	-6,17 %	4,92 %	

III) LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL

A/ Volet Recettes

Depuis la loi de finances 2017, les bases d'imposition sont revalorisées en fonction du taux de l'inflation.

Au regard des données provisoires de l'Insee, une réévaluation des bases à hauteur de l'inflation (+6,2%) est envisageable.

Une Evolution des taxes directes

	Projection 2023 avec hausse de 6,2% de la base	Bases 2022 Provisoire	2021	2020	2019	2018	2017
Bases TF bâti	16 051 068	15 114 000	14 497 064	15 066 258	14 833 457	14 363 255	14 015 282
Bases TF non bâti	114 271	107 600	98 819	102 330	99 412	95 950	95 825
Taux TF bâti	49,17 %	49,17 %	49,17 %	31,17 %	31,17 %	31,17 %	31,17 %
Taux TF non bâti	79,93 %	79,93 %	79,93 %	79,93 %	79,93 %	79,93 %	79,93 %
Base TH					9 790 823,00	9 440 943,00	8 934 452,00
Taux TH					17,20 %	17,20 %	17,20 %
Produit TF bâti	7 892 310	7 431 554	7 128 206	4 696 153	4 623 589	4 477 027	4 368 563
Produit TF non bâti	91 337	86 005	78 986	81 792	79 460	76 693	76 593
Produit TH	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 022	1 623 842	1 536 726
Total Produits	7 983 647	7 517 558	7 207 192	4 777 945	6 387 070	6 177 562	5 981 882
PROGRESSION	466 089	310 366	2 429 247	-1 609 125	209 509	195 680	

III) LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL

A/ Volet Recettes

vert st denis

Suite aux modifications concernant le fonctionnement du FCTVA, la commune a perçu, la somme de deux années sur 2022.

Evolution des contributions directes et de la fiscalité indirecte

	2023	Projection 2022	2022	2021	2020	2019	2018	2017
FCTVA Fonctionnement	20 000	93 419	93 419	0,00	43 321	32 482	38 299	0,00
FCTVA Investissements	170 000	551 974	551 974	0,00	382 389	688 874	654 286	0,00
Taxe Aménagement	100 000	89 803	89 803	90 159	37 295	150 743	242 499	70 282
TCCFE	150 000	149 939	133 939	166 907	134 230	160 783	159 601	153 243
TLPE	217 000	185 000	185 000	189 633	139 383	189 826	508 961	41 441
FNGIR	15 000	14 973	12 479	12 479	14 973	14 973	14 962	
Taxes Pylones	115 000	112 020	93 350	109 176	106 740	101 910	99 390	97 301
Taxe additionnelles	450 000	449 578	439 510	459 057	446 716	385 464	402 031	327 565

III) LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL

A/ Volet Recettes

vert st denis

Les autres ressources financières

L'évolution de notre actif immobilisé reste régulier.

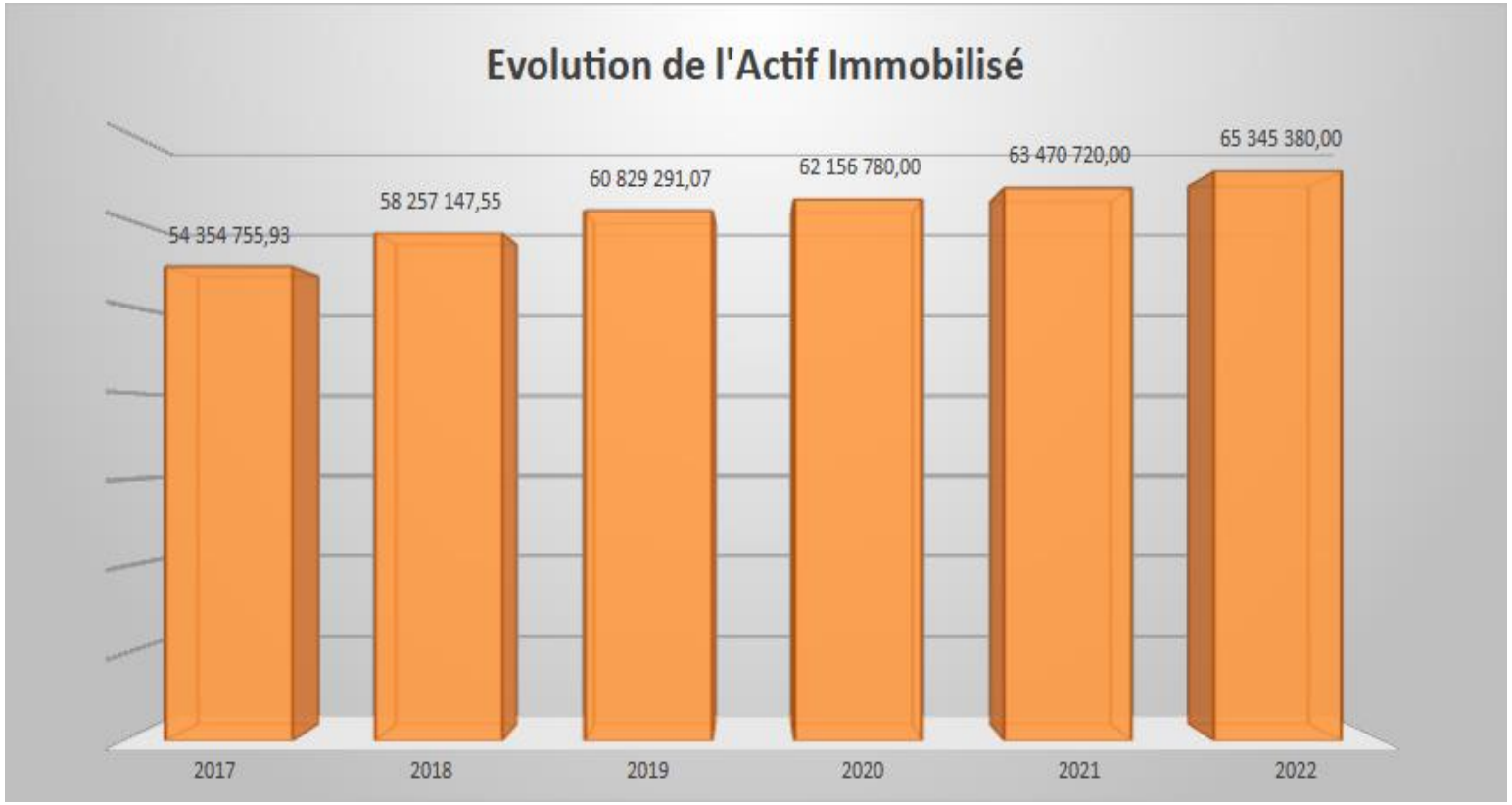

III) LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL

A/ Volet Recettes

Les produits des recettes

Le produit des services impactés par la crise sanitaire en 2020 et 2021, revient à son niveau normal d'environ 850 000 €/900 000€ en 2022.

La fréquentation croissante des diverses activités depuis septembre 2022 va augmenter le niveau de nos recettes pour 2023.

La commune entame une réflexion sur une harmonisation de la méthode de calcul des tarifs municipaux pour intégrer le taux d'effort pour toutes les prestations. Le taux d'effort s'appuyant sur des valeurs mises à jour tous les ans, les tarifs municipaux seraient mis à jour facilement et clairement au même moment.

Les tarifs municipaux sont identiques depuis 2018.

	2019	2020	2021	2022
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	**856 901**	**768 159**	**669 482**	**810 166**
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	7 833	12 544	8 128	6 624
70312 - Redevances funéraires	40	0,00	0,00	0,00
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	34 607	120 594	31 840	29 016
70388 - Autres redevances et recettes diverses	778	1 443	0,00	131
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	432 389	408 720	236 699	369 920
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	367 507	213 012	379 409	355 952
70876 - Par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	48 523
70878 - par d'autres redevables	13 746	11 846	13 408	0,00
7088 - Autres produits d'activités annexes	0,00	0,00	0,00	0,00

III) LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL

B) Une gestion de la dette maîtrisée

vert st denis

Une évolution de l'endettement contenue

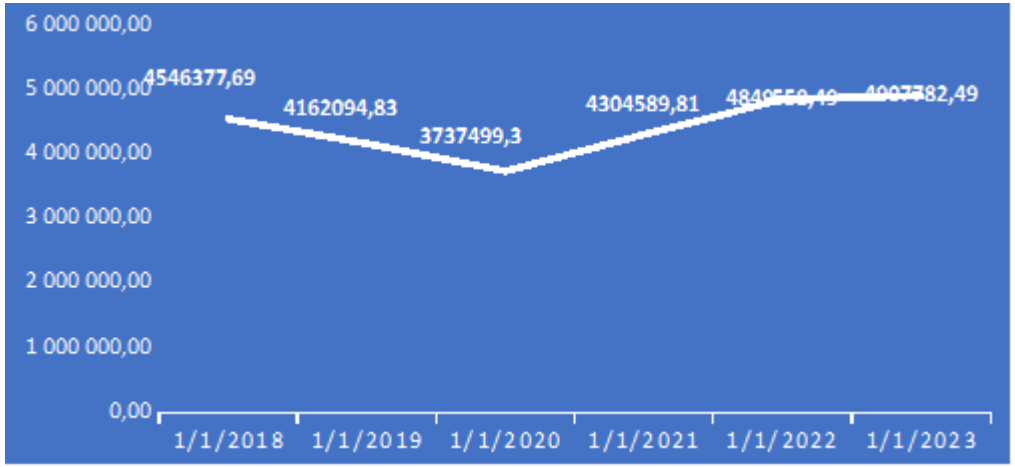

01/01/2018	4 546 377,69
01/01/2019	4 162 094,83
01/01/2020	3 737 499,30
01/01/2021	4 304 589,81
01/01/2022	4 849 558,49
01/01/2023	4 907 782,49

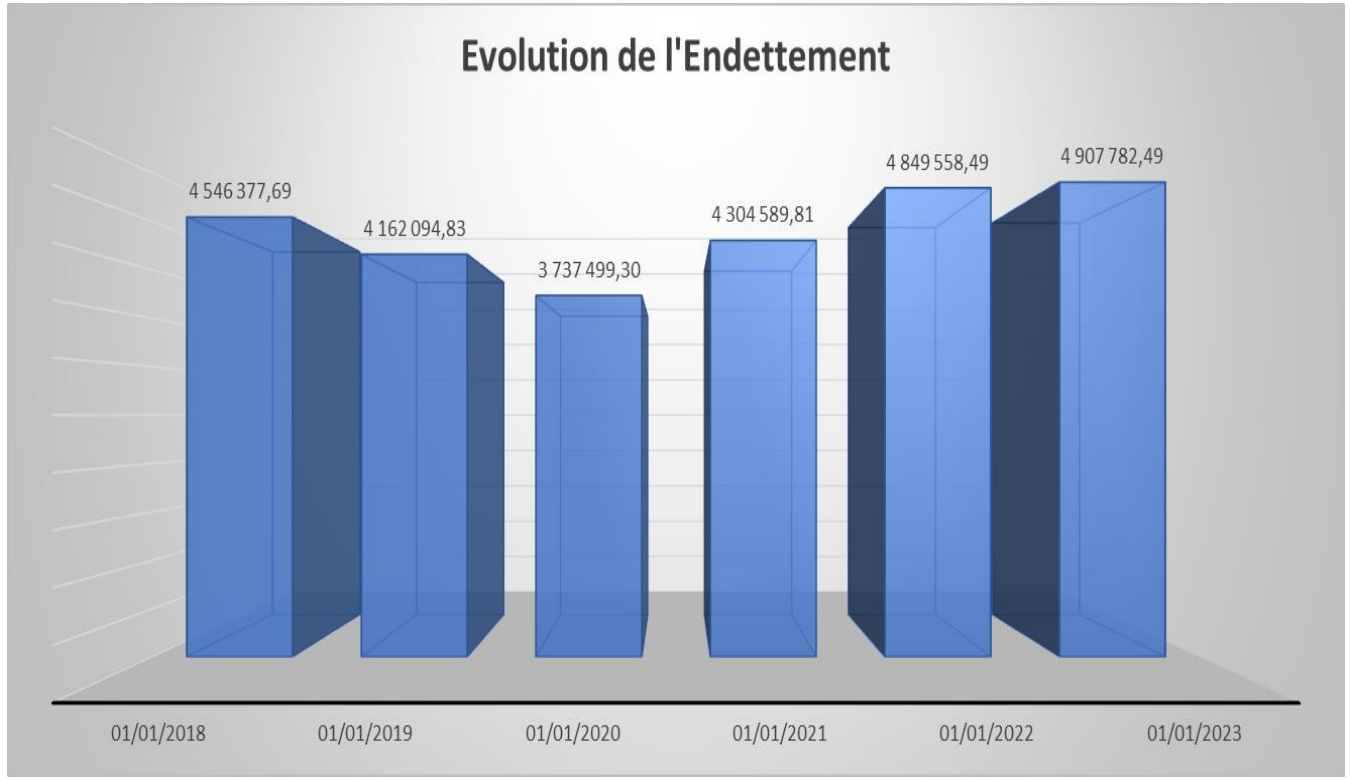

III) LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU LOCAL

vert st denis

L'évolution de 8,5% du nombre d'habitant entre 2021 et 2022 génère une augmentation du potentiel fiscal de 15%.

Toutefois, il est à observer une baisse du potentiel financier qui se rapproche de la moyenne nationale du potentiel financier par habitant de la même strate.

	2020	2021	2022
POTENTIEL FISCAL	7 190 804	7 534 231	8 701 796
POTENTIEL FINANCIER	11 155 670	11 155 670	9 568 721
POPULATION	7 689	7 689	8 344
VALEUR PAR HABITANT POTENTIEL FISCAL	935	980	1 043
MOYENNES NATIONALES POTENTIEL FINANCIER / HAB STRATE	1 403	1 403	1 100
VALEUR PAR HABITANT POTENTIEL FINANCIER	1 451	1 451	1 147

IV/ CONSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE TOUT EN MAINTENANT LA GESTION SAINE DE LA VILLE

vert st denis

	2019	2020	2021	PROJECTION 2022
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	**9 403 976,45**	**9 815 165,01**	**9 597 140,11**	**10 881 296,48**
011 - Charges à caractère général	1 932 476,99	2 024 183,4	1 801 574,48	2 593 331,54
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 742 901,19	6 070 714,53	6 046 355,16	6 530 000,00
014 - Atténuations de produits	514 763,81	511 485,46	531 025,15	519 090,16
65 - Autres charges de gestion courante	1 213 834,46	1 208 781,62	1 218 185,32	1 238 874,78
RECETTES	**10 013 922,72**	**10 458 592,49**	**11 104 619,84**	**11 071 484,67**
013 - Atténuations de charges	48 868,75	129 164,21	433 940,31	112 272,64
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	856 900,52	768 158,67	669 482,21	970 966,42
73 - Impôts et taxes	7 394 805,71	7 519 422,02	7 842 406,75	8 014 865,46
74 - Dotations, subventions et participations	1 681 214,88	2 016 110,68	2 124 145,79	1 899 137,16
75 - Autres produits de gestion courante	32 132,86	25736,91	34 644,78	74 242,99

IV/ CONSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE TOUT EN MAINTENANT LA GESTION SAINE DE LA VILLE

A) La hausse de la masse salariale en 2022

L'année 2022 a été marquée par :

- 3 augmentations du SMIC : au 1er janvier 2022 de + 0,9 %, au 1er mai 2022 de + 2,65 % et au 1er août 2022 de 2,01%
- L'intégration des Auxiliaires de Puériculture en Catégorie B au 1er janvier 2022
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% au 1er juillet 2022. La mesure devrait représenter un surcoût de 100 000€ en année pleine.
- La revalorisation des premiers échelons des agents de Catégorie B au 1er septembre 2022
- L'évolution du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité).

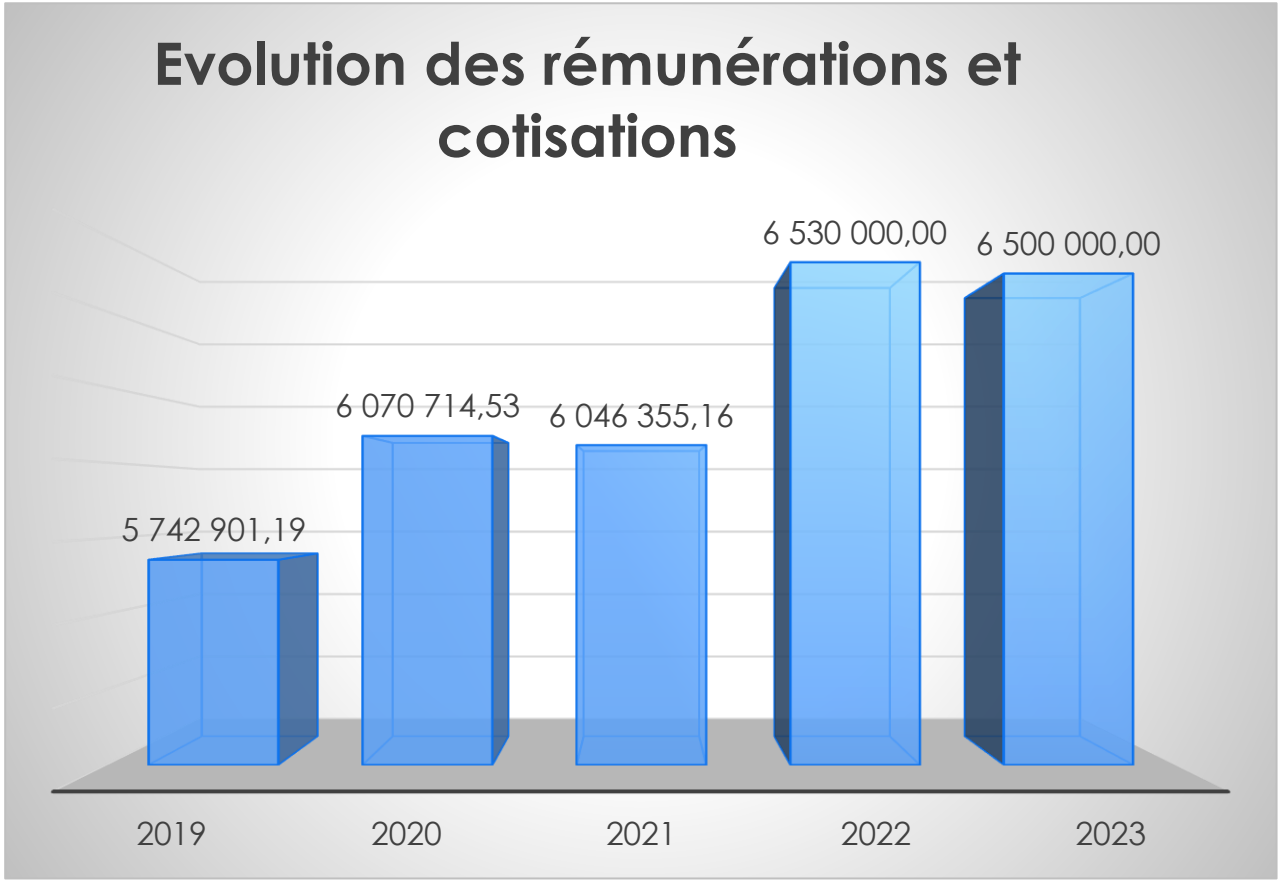

IV/ CONSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE TOUT EN MAINTENANT LA GESTION SAINE DE LA VILLE

vert st denis

B) Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

La masse salariale représente environ 63% des dépenses récurrentes de fonctionnement de la Ville, de par la nature de ses interventions. De ce fait, la maîtrise budgétaire notamment des dépenses de fonctionnement, implique un pilotage fin de la masse salariale.

Les missions des agents de la collectivité, par leur proximité avec les usagers et avec la volonté de rendre un service de qualité, nécessitent une mobilisation constante et importante d'agents sur le terrain (entretien des espaces publics, accueil et encadrement, animation dans les écoles et les crèches …).

En s'appuyant sur les efforts des années précédentes, la stratégie en matière de dépenses de personnel consistait en une augmentation contenue lors des deux premières années du mandat, permettant un développement des moyens dédiés aux priorités stratégiques (transition écologique, solidarités, sécurité et santé) et à une revalorisation des carrières et conditions de travail.

IV/ CONSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE TOUT EN MAINTENANT LA GESTION SAINE DE LA VILLE

vert st denis

C) Des investissements pour préparer l'avenir

Les dépenses d'investissements réelles ont connu une baisse en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire, l'année 2022 est une année de redémarrage.

La nouvelle école Pasteur, la structure multi-accueil Ilot câlin, le cabinet médical Madeleine Bres et le centre médical Pasteur en cours ont été les projets principaux de 2018 à 2023.

En 2022 les projets comme la rénovation d'Irene Lézine qui accueille le théâtre du Damier ou la rénovation de maison d'école ont pu aboutir.

Un Plan Pluriannuel d'investissement 2023-2026 est en cours d'élaboration qui recensera l'ensemble des projets d'investissements sur la commune.

IV/ CONSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE TOUT EN MAINTENANT LA GESTION SAINE DE LA VILLE

vert st denis

C) Des investissements pour préparer l'avenir

Santé

Achat de l'ancien centre médical Pasteur :

+ 616 000 €

Achat du nouveau Cabinet médical Pasteur :

+ 559 400 €

Cadre de vie

Toiture de l'église :
+ 75 000 €

Révision du PLU :

+ 100 000 €

Travaux de voiries :

+100 000 €

Ecoles

Développement de l'école numérique :

Plan Pluriannuel d'investissement 2023-2026

Matériel de restauration Scolaire :

+ 30 000 €

Rechercher de nouvelles ressources pour financer les projets

- Fonds européens (Feder/FSE)
- Subventions de l'état (Transition écologique/Inflation/banque des territoires/caisse des dépôts)
- Organismes CAF (CTG)Ademe/ Caisse des dépôts/Banque des territoires
- Région IDF
- Département 77
- Grand Paris Sud
- Financements alternatifs (Fondations de France/Mecenat/crowfundig)

Retour sur les subventions 2019-2023

	2023	projection 2022	2022	2021	2020	2019
Subventions Investissements	523 668	432 144	432 144	369 042	918 041	311 145

Fonds de compensation Grand Paris Sud : 523 668 € pour financer l'achat du nouveau centre Médical Pasteur.

V Les orientations pour 2023

Dans un contexte de crise (sanitaire et économique), les orientations pour 2023 sont les suivantes :

vert st denis

1) Développer l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

Développer le partenariat avec le Théâtre du damier pour favoriser la culture pour tous

Maintenir les festivités et évènements (Chasse aux œufs de Pâques, Repas des anciens, Fête de la musique, Vide-grenier, Fête de l'enfance, Evènements « jeunesse », Fête de la belle époque, Semaine bleue, Marché de Noël) qui favorisent le vivre-ensemble

Dynamiser l'offre de restauration sur la commune en partenariat avec des Food Trucks

V Les orientations pour 2023

vert st denis

2) Favoriser le cadre de vie

Se réapproprier les enjeux environnementaux par le lancement de la révision du PADD et du PLU

Mettre en avant notre patrimoine urbain et environnemental en concertation avec les comités de quartier (création de balades urbaines)

Maintenir le niveau d'entretien des bâtiments en réduisant la déperdition d'énergie

Déployer l'école numérique pour que les écoliers travaillent dans de bonnes conditions

V Les orientations pour 2023

vert st denis

3) Préserver nos ressources locales

Favoriser et renforcer l'offre médicale par l'achèvement du centre médical Pasteur

Rester vigilant sur la position du département concernant le TZEN2 en coopération avec le collectif

V Les orientations pour 2023

vert st denis

4) La Tranquillité publique est l'affaire de tous

Augmenter les moyens de la Police municipale

Renforcer la collaboration entre la Police Municipale et Police Nationale

Mutualiser la Police municipale avec la commune de Réau

Créer un Plan Communal de Sauvegarde

V) Les orientations pour 2023

vert st denis

5) Renforcer la Communication

Renforcer les moyens de communication par la mise en place d'un nouveau mobilier urbain

Refondre le site internet de la ville

Créer un nouveau guide des seniors

Sources complémentaires

Sites institutionnels

Assemblée Nationale : https://www.assemblee-nationale.fr/
Sénat : http://www.senat.fr/
Journal officiel : http://www.journal-officiel.gouv.fr/
Légifrance : http://www.legifrance.gouv.fr/
Cour des comptes et chambre régionale des comptes : http://www.ccomptes.fr/fr/
INSEE : http://www.insee.fr/fr/accueil

Site ministériel

Le portail de l'État au service des collectivités : http://www.collectivites-locales.gouv.fr

Associations d'élus

Association des maires de France (AMF) : http://www.amf.asso.fr/
Association des maires ruraux de France (AMRF) : https://www.amrf.fr/
Association des petites villes de France (APVF) : http://www.apvf.asso.fr/
Villes de France : http://www.villesdefrance.fr/
Intercommunalités de France (ADCF) : http://www.adcf.org/

Merci pour votre écoute!

VERT-SAINT-DENIS

DECEMBRE 2022